

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 33 (1897)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Le travail des femmes — Quelques néologismes. — La discipline à l'école primaire. — Chronique scolaire. — Partie pratique.*

Le travail des femmes

Le travail des femmes doit être mis au bénéfice du droit commun. Il y a une flagrante injustice à confiner dans des besognes fatigantes, subalternes et mal rétribuées, les femmes que le travail et l'intelligence mettraient en situation de concourir avec l'homme dans les hautes carrières. La femme doit pouvoir se déployer en suivant ses goûts et ne trouver de limites que dans la concurrence de l'homme et sa propre nature. Il ne s'agit pas de transformer la femme, mais simplement de laisser égales les chances de la lutte pour celles des femmes qui doivent lutter pour vivre. La lutte elle-même sera toujours inégale pour elles, et celles qui triompheront devront être supérieures à la moyenne de leurs concurrents masculins. C'est le succès qui dirigera l'ambition des femmes. Si nous n'avons pas à favoriser leur effort, la justice nous interdit de lui imposer des bornes. Les femmes qui sont obligées de travailler pour vivre ont le droit de tenter toutes les carrières; elles ne s'engageront naturellement que dans celles qui conviennent à leur talent dans chaque cas particulier. L'événement seul leur donnera tort ou raison. Les défauts dont l'homme se prévaut contre les femmes sont le fruit en grande partie de l'éducation et de la dépendance qu'il leur impose.

Dans les classes besogneuses, d'ailleurs, la femme est forcée de travailler hors de son ménage, et cependant elle élève une famille plus nombreuse que la femme aisée. A mesure que les femmes gagneront de l'influence par le travail et l'appropriation, elles verront disparaître les obstacles qui leur barrent l'avenir. Plus la masse gagne d'influence dans la démocratie, moins le droit de la femme s'oppose au droit de l'homme. Ce sont les masses dont l'influence est prépondérante dans la paix qui émaniciperont la femme.

HENRI.-F. SECRÉTAN,
Dans *La Société et la Morale*,
F. Payot, éditeur, Lausanne.

QUELQUES NÉOLOGISMES

II.

M. Emile Faguet, parlant dans une de ses causeries du lundi au *Journal des Débats*, d'un critique du *Nord*, réédite un mot qui a eu sa gloire au temps de Théophile Gautier, alors que classiques et romantiques se menaçaient de coups de poing, — et, chose plus grave, s'en donnaient. « Je vous le dis, M. Brandès est plus *muflé* que nous, » c'est-à-dire plus classique peut-être qu'il semble le croire lui-même.

N'était-ce qu'un gigantesque canard américain ? Le fait est que nous n'entendons plus parler de l'*aéronef*, ce ballon dirigeable au moyen d'une nacelle en forme de cigare Havane, disaient les reporters. On se souvient des fumisteries de *Lemice-Terrieux*, nom légendaire et tout impersonnel qui date d'il y a quelques années.

A la suite de l'épouvantable catastrophe du Bazar de Charité, à Paris, le *Gaulois* donnait ses impressions sous ce titre : l'*Endeuillement de Paris*, qui a je ne sais quel parfum d'archaïsme, malgré ses velléités néologiques ; le *Figaro* disait simplement : *Paris en deuil*. Où sont les verbes du XVII^e siècle : *se douloir*, *se condouloir* ? Appréciés peut-être par quelque poète obscur et ignoré, nous en retrouvons les traces dans *doléance*, *condoléance*, qui survivent.

Et le vieux lion de La Fontaine, « chargé d'ans et pleurant son antique *prouesse* ». *Prouesse* est un vieux mot, mais il est relativement nouveau au sens où on l'emploie généralement aujourd'hui : « il ne s'est pas vanté de ses *prouesses*. »

La « mêlée sociale » a vu s'avancer les « sans-travail », les « sans-le-sou », les « sans-souliers » (expression employée en parlant des pauvres pour lesquels « travaillait » le Bazar de Charité de Paris ; la littérature a ses *arrivistes* et ses *gendelettres*. Et il y en a encore, et il vous sera facile, de trouver des néologismes de sens, de forme, de constructions de phrases, soit chez les romanciers à la mode, soit surtout dans la presse qui reflète admirablement cette « vie des mots » si mouvementée, si intéressante à tant d'égards pour le chercheur, qu'il soit psychologue ou simple historien.

« Ils ont été aussi timides dans l'action que *grandiloquents* dans les préambules, » écrivait l'année dernière la *Gazette de Lausanne* en parlant d'un peuple et de son attitude dans la question arménienne.

Il y a là un de ces mots à l'emporte-pièce qui naissent soudainement, alors que l'arsenal du dictionnaire semble trop pauvre pour préciser en un trait toute une pensée.

Sauf *snob* et *chéquard*, *chéquomane*, dérivés de *chèque*, d'importation anglaise, tous les néologismes ci-dessus sont pris dans

le propre fonds de notre langue. On sait que la langue allemande est en train d'y puiser avec ardeur, comme nous pillons passablement l'anglais, lequel nous emprunte d'ailleurs en masse des vocables de toutes sortes.

Ces échanges, ces enrichissements exotiques ne nuisent pas à la langue indigène, tant qu'ils sont pratiqués modérément et même sur une grande échelle. « Un peuple peut changer son *lexique* et sa syntaxe; s'il garde ses formes grammaticales, sa langue n'aura pas changé. » L'anglais est resté une langue germanique, malgré les vingt-cinq ou trente mille mots français qui l'ont pénétré, parce que sa grammaire est restée germanique. . . »

Ainsi l'incorporation dans notre langue de *reporter*, *interview*, *record*, *turf*, n'a pas plus de prise sur le caractère fondamental de la langue française que l'acheminement d'une réforme dans telle ou telle expression purement française, de causer à quelqu'un pour causer *avec* quelqu'un : « Nous avons beau nous révolter — c'est Francisque Sarcey qui parle — causer à quelqu'un pour causer *avec* quelqu'un passera de l'usage populaire dans l'usage des lettrés. »

Il y a enfin les néologismes du « populaire », des étudiants, de la « jeunesse » : « C'est un *chic type* ! » *Type* a tellement servi qu'il a demandé une doublure : « As-tu vu ce *bonze* ? »

Le sujet est fertile, digne qu'on s'y arrête de temps à autre dans une revue destinée à des gens que les acquisitions de la langue ne sauraient laisser indifférents. L. MOGEON.

La discipline à l'école primaire

Un fait qui, après avoir passionné une partie du corps enseignant bernois, a eu récemment son épilogue devant le Grand Conseil de ce canton, a remis sur le tapis la question tant controversée des châtimens corporels comme moyen de discipline à l'école primaire. Nous ne voulons ici examiner aucun des arguments qui ont été invoqués pour ou contre l'emploi des punitions corporelles. Notre religion est faite depuis longtemps à ce sujet, et nous n'hésitons pas à dire que la discipline, qui est l'âme d'une classe, qui est la condition première de tout enseignement sérieux, ne peut véritablement être obtenue par des coups ou par d'autres châtimens du même genre infligés à l'enfant.

Les moyens disciplinaires véritables, nous voudrions même dire les seuls avouables, sont tout autres. Ils sont aussi très nombreux, mais on ne les pratique pas toujours. Et pourtant l'instituteur peut être pénétré de ses devoirs professionnels, connaître les meilleures méthodes d'enseignement, se mettre à

l'œuvre avec les intentions les plus louables, il verra tous ses efforts frappés de stérilité s'il manque de discipline, s'il ne sait pas obliger les élèves à accepter son autorité.

Toute bonne discipline doit être basée sur l'*affection* réciproque du maître et des élèves; mais l'amour n'est pas le seul mobile que le maître ait à sa disposition. Il peut souvent faire appel à la *raison* et aux bons sentiments de l'enfant, exciter son amour-propre, lui inspirer le sentiment de la dignité personnelle. L'appel à la raison convient surtout aux grands élèves; que la règle soit comprise et elle sera respectée. L'appel aux *sentiments* doit être réservé de préférence aux plus jeunes enfants. L'éducation maternelle les a habitués à cette voix du cœur, et ils y sont rarement indifférents. Les uns et les autres seront sensibles à l'approbation et à la louange; à l'éducateur de veiller à ce que l'émulation qu'il excite en eux ne fasse ni vaniteux, ni jaloux. Il s'agit, en tout cela, d'une question de mesure et de tact.

L'amour du devoir, joint à l'affection que l'enfant éprouve pour son maître, devrait suffire à lui faire accepter la discipline qu'on lui impose, sans autre perspective que la satisfaction de sa conscience: voilà l'idéal. Mais le contentement que nous éprouvons, le témoignage muet et froid de notre conscience, ne sauraient suffire au jeune enfant chez qui les sens jouent encore le plus grand rôle. Il aura besoin d'être soutenu par quelque chose de plus sensible, par des *récompenses*, quitte à en diminuer plus tard la valeur et le nombre. Si l'affection, aidée des récompenses, ne suffit pas à maintenir l'élève dans le devoir, on aura recours aux *punitions* comme moyen extrême.

Il serait au moins superflu de donner ici une énumération complète des récompenses et des punitions dont l'instituteur dispose. Il nous paraît plus utile d'en préciser les caractères.

Les récompenses doivent toujours être d'une valeur modérée; elles ne doivent, dans aucun cas, ressembler à un paiement. Elles doivent être données avec à-propos et discernement, sans qu'elles puissent jamais exciter la vanité de ceux qui en sont l'objet. Il est des maîtres qui ne savent pas agir au moment opportun, qui ne savent pas graduer leur action, ni donner du prestige à leurs récompenses. C'est un tort: les moyens disciplinaires sont des instruments qui n'ont de valeur que par l'ouvrier qui les met en œuvre.

Quant aux punitions, elles seront, avant tout, moralisatrices: il s'agit de corriger l'enfant, de faire taire en lui les mauvais instincts, de modifier les mauvaises habitudes, en un mot, de le rendre meilleur. Tout maître qui ne vise pas directement à ce résultat, manque le but. Qu'elles soient rares, mais certaines; qu'elles soient raisonnables et sérieuses. Infligeons-les avec discernement et sans passion.

Il importe de prémunir les instituteurs contre quelques-uns des abus auxquels ils se laissent trop facilement aller dans l'application des récompenses et des peines. En général, une part trop grande est faite aux punitions : n'oublions pas que la douleur est un mal, et qu'imposer la souffrance sans nécessité est une mauvaise action. Il s'agit d'amender l'élève et non de l'irriter, encore moins de l'endurcir, ni d'éveiller en lui des idées de haine ou de mépris. Au reste, toutes les fautes ne nécessitent pas de punition : il faut quelquefois savoir fermer les yeux.

Si, pour les maladies physiques, l'hygiène vaut mieux que la médecine, l'on peut dire des infirmités morales que « les prévenir vaut mieux que les guérir ». Les moyens préventifs résident dans une bonne organisation de l'école, dans une direction intelligente des facultés de l'enfant, enfin dans la confiance que le maître saura inspirer.

La discipline scolaire nous paraît être le résultat de facteurs essentiellement variables, parmi lesquels nous citerons les dispositions de l'enfant, le milieu dans lequel il vit, le concours des parents, les qualités professionnelles du maître.

Nous ne dirons rien de l'obligation imposée à l'instituteur d'étudier et de connaître le caractère de chacun de ses élèves. Les uns opposeront à ses efforts une légèreté et une insouciance désespérantes; d'autres montreront une ardeur et une impétuosité qu'il faudra calmer sans cesse. Ils ne peuvent être traités de la même façon; or, pour diriger une force, la première condition est de la bien connaître.

Dans une commune où la population est essentiellement agricole, les habitants sont simples, laborieux, timides; ils parlent peu, et savent au besoin accepter un conseil utile; les enfants leur ressemblent : ils seront doux et maniables. Dans les localités industrielles, l'instituteur a affaire à une population flottante, dont les mœurs varient à l'infini. Les parents vont à l'atelier dès le matin; les enfants, abandonnés à eux-mêmes, courent la rue : ils sont pétulants, hardis et souvent insoumis. Etablir son ascendant moral sur de pareils élèves n'est pas chose facile; le maître y parviendra néanmoins en se montrant toujours digne, grave et capable.

Pour réussir en discipline, un maître doit posséder bon nombre de qualités : les unes, purement extérieures, dépendent avant tout de la nature; les autres, essentiellement morales, sont le résultat plus immédiat de ses efforts. A tort ou à raison, tout ce qui est difforme dans la nature prête plus ou moins au rire; un extérieur sympathique plaît aux enfants. N'en soyons pas étonnés; en cela encore l'enfant se laisse surtout guider par les sens.

Il faut aussi à l'instituteur une certaine correction dans la tenue. Cette qualité, purement extérieure, dénote en lui des qualités plus précieuses; car « on prend d'autant plus de soin de

sa personne que l'on peut légitimement s'estimer davantage ». La dignité dans le langage et dans les actes lui est non moins indispensable; ses paroles et ses actions sont contrôlées et jugées par les parents; ils doivent donc être irréprochables.

Si nous passons aux qualités morales, nous placerons en première ligne l'égalité d'humeur, qui permet à l'instituteur de se posséder et de tout supporter avec calme et modération, sans passion ni colère. Cet empire de la raison sur sa volonté sera d'un bon exemple; ses élèves seront portés à l'imiter.

Un éducateur digne de ce nom sera toujours bienveillant; mais il pratiquera cette bienveillance intelligente et ferme qui admet peu de compromissions. Il donnera à propos les louanges et les blâmes, il agira toujours avec mesure et avec cette impartialité qui n'engendre même pas le soupçon.

Enfin, il faut que le maître s'impose par la supériorité de l'intelligence et la variété des connaissances acquises; il faut qu'il s'impose aussi par une conduite exempte de reproches; car une personne nous inspire d'autant plus d'estime et de confiance que nous sentons en elle plus de savoir et plus de vertus.

Telles sont les qualités qui pourront procurer au maître cette affection respectueuse, cet ascendant moral qui est le secret de toute discipline et qui seul rend le travail fructueux.

Mais, hâtons-nous de le dire, il n'est pas trop de tous ces moyens pour réussir.

G. SCHALLER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — Séance du Comité directeur. Le comité directeur de la Société pédagogique romande a eu une réunion à Bienne le 18 août. Le prochain congrès aura lieu à Bienne probablement dans la première quinzaine de 1898. Le comité prépare un projet de statuts qui sera publié dans notre prochain numéro.

On discute les questions qui seront traitées au congrès de Bienne.

M. L. Henchoz, directeur du musée pédagogique de Lausanne, propose : *De l'éducation de la volonté.*

M. L. Mogeon, secrétaire de la société suisse de la réforme orthographique, soumet les deux questions : a) *La réforme orthographique*, b) *L'enseignement de la sténographie.*

La Société pédagogique genevoise propose deux questions : 1) *Education physique et hygiène scolaire*; 2) *Etablissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement.*

Deux autres questions ont été discutées dans cette section : a) *L'enseignement des langues vivantes*; b) *La tenue du corps et de la plume.*

Dans la séance du comité directeur, on a proposé la question : *Divergences dans l'application de la loi militaire aux instituteurs.*

BERNE. — Réorganisation des écoles normales. Les délégués de Bienne dans la commission d'études nommée par l'assemblée du 31 juillet à Delémont sont MM. Péquegnat et Baumgartner.

Laufon. Synode intercantonal. Quoique ma correspondance soit un peu retardée, je tiens à parler dans l'*Educateur* de la réunion d'une soixantaine d'hommes d'école des cantons de Bâle-Campagne, de Soleure et de Berne, tenue à Grellingue le 17 juillet. Dans le nombre des assistants on remarquait aussi la présence de M. Gobat, inspecteur des écoles primaires à Delémont.

C'est après un silence d'environ cinq ans que le besoin de travailler en commun s'est fait sentir parmi les collègues des districts voisins d'Arlesheim, de Dornach-Thierstein et de Laufon. L'esprit de travail, de progrès et le sentiment de fraternité cherchent à triompher du *dolce far niente* de l'esprit d'indifférence qui allait gagner du terrain de jour en jour dans le chantier des maîtres d'école de nos contrées. En parcourant les tractanda de la première période d'activité du synode intercantonal (de 1875 à 1892) nous remarquons des travaux pédagogiques et scientifiques de la plus haute importance. Comme preuve il nous suffira de citer les rapporteurs suivants : M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne; M. le Dr Hagenbach, professeur à l'université de Bâle et M. Balsiger, ancien directeur de l'école normale de Kreuzlingen, aujourd'hui directeur de l'école des filles de Berne.

À la première assemblée, que nous considérons plutôt comme réunion préparatoire ou organisatrice, nous avons entendu le rapport de M. Indermühle, instituteur secondaire à Grellingue sur *les Allémannes*. Quoique la condition d'être court lui ait été imposée, il a su rendre son exposé historique très intéressant et assez complet.

On liquide diverses affaires administratives. Les statuts préparés par un comité spécial ont été l'objet d'une discussion longue et animée; ils ont été approuvés à l'unanimité.

Après le travail, la récréation; au banquet se retrouvent toutes les personnes qui avaient assisté à la séance du matin, mais ici on ne remarque plus des figures sévères et pensives; il me semble qu'entre les deux parties de la journée, un léger souffle de printemps venait de passer sur chaque physionomie pour lui donner l'expression d'une gaieté franche et bienfaisante. M. Jecker, maître secondaire à Breitenbach, porte le toast à la patrie et cela d'une manière originale et intéressante. Il ménage à notre chère Helvétie des paroles plus chaleureuses, des éloges plus grands encore pour l'époque où la Confédération aura trouvé quelques pauvres « sous » pour l'école publique. En trouve-t-elle bien à satiété pour les affaires militaires!

Le comité est composé comme suit : MM. Renz, instituteur à Therwyl, président; Jecker à Breitenbach, secrétaire; Kamper à Metzlerlen, caissier; Meury, à Grellingue directeur de chant et Stämpfli à Büren, assesseur.

Une réunion aura lieu chaque année pendant le beau mois de mai. Nos meilleurs vœux de prospérité pour le synode intercantonal! Fr. STEINER.

Initiative en faveur du subventionnement de l'école populaire par la Confédération. Le comité provisoire nommé par l'assemblée de Soleure du 17 juillet dernier a convoqué le 21 août, à Bienne, une nouvelle réunion de délégués des cantons de Soleure, Argovie, Bâle-Campagne et Berne.

Après une discussion approfondie, cette assemblée, présidée par M. Leueberger, président de la Société des instituteurs bernois, se déclare entièrement d'accord avec la décision prise par celle de Soleure, c'est-à-dire que l'initiative est le seul moyen qui nous reste pour amener la question du subventionnement devant les Chambres fédérales.

Le comité provisoire de Soleure s'adjoindra un délégué par canton, puis il s'entendra avec le comité central de la Société suisse des instituteurs afin de convoquer à Olten, pour la mi-octobre, une grande assemblée d'hommes politiques et d'instituteurs. Ce comité est également chargé de désigner deux rapporteurs pour la dite assemblée et de rédiger un nouvel article 27. B.-I.

† **Joseph Schaller**, directeur de l'école secondaire des filles de Delémont, est décédé le 18 août après une longue maladie. Nous publierons une notice biographique sur cet instituteur de mérite.

BALE. — † **Jacques Burkhardt**. Cet historien célèbre, enlevé presque en même temps que Bächtold, était né le 25 mai 1818 à Bâle. Après plusieurs années de séjour en Allemagne, il professa dès 1843 à l'université de Bâle où il enseignait l'histoire de l'art et de la civilisation. De 1855 à 1858, nous le trouvons à l'école polytechnique de Zurich, mais c'est à sa ville natale qu'il a consacré toute sa vie et toutes ses forces. Les cours d'histoire de Jacques Burckhardt étaient suivis pour ainsi dire par la totalité des étudiants. Burkhardt est connu en France par *La civilisation de la renaissance en Italie* (1860), par son *Cicerone-guide pour juger les chefs-d'œuvre de l'art en Italie* (1855).

ZURICH. — **Cours de travaux manuels.** Dans la dernière semaine nous avons entendu une conférence de M. Pernet, professeur au Polytechnikum. Le sujet était: « L'importance des travaux manuels pour les arts et métiers et l'industrie. » L'honorable conférencier a commencé par relever le rôle que doivent remplir les participants une fois rentrés dans leurs foyers. « Il y a pour chacun de vous, dit-il, une œuvre hautement patriotique à accomplir. Nous devons garder le patrimoine des forces naturelles que nous possédons, avant que l'étranger ait accaparé pour lui tout le profit qu'elles peuvent nous procurer. Nous manquons d'ouvriers capables et intelligents. A quoi cela tient-il ? Nos écoles ne sont-elles plus à la hauteur ? Nous en arrivons à nous dire que cela cloche un peu partout.

Aujourd'hui l'apprenti n'est plus comme au temps des corps de métiers un membre de la famille. Il n'est pas question de rétablir un système qui ne convient plus à l'organisation générale de la société. Il n'en est pas moins vrai que l'apprentissage est devenu fort difficile. L'apprenti est considéré souvent comme un être encombrant. Voilà pourquoi les patrons sérieux ne veulent pas d'apprentis. Ils ne peuvent suffisamment s'en occuper et ne veulent pas les laisser entre les mains de contre-maitres peu consciencieux.

C'est ce qui a provoqué la création des écoles d'apprentissages. Malheureusement elles ne se trouvent que dans les villes. Ce système a déjà donné des résultats assez satisfaisants pour que l'on songe à le rendre obligatoire. Quelques-uns veulent l'introduction de l'enseignement professionnel déjà à l'école primaire. Mais avec tout ce que l'on se propose de faire, une question se pose: L'ouvrier ayant son pain assuré sera-t-il plus désireux de s'occuper de l'éducation de ses enfants ? En outre il est indispensable de trouver des maîtres capables de comprendre et de mettre en pratique ce qu'il faut admettre comme base universelle des travaux manuels. En tout cas l'enseignement dans les six premières années ne doit pas servir à des intérêts spéciaux (*Bravos*). Aux écoles déjà organisées on a reproché de faire trop de théorie et pas assez de pratique. Il sera peut être bon de suivre l'exemple de Zurich en établissant une école préparatoire pour les élèves qui entreront plus tard dans les écoles professionnelles dites. »

Une question est encore à résoudre. Comment les travaux manuels pourront-ils être introduits dans les programmes scolaires ? Le conférencier ne s'est pas prononcé à cet égard.

La dernière journée, soit le 6 août, a été consacrée à achever quelques travaux, à mettre en ordre le matériel et à organiser l'exposition qui devait marquer la fin du cours. De 2 à 5 heures de l'après-midi, il a été possible de se faire une idée de l'ensemble des travaux exécutés. Nous tenons à signaler l'activité déployée par les participants du cours élémentaire, la plupart des institutrices. Il faut avoir les doigts agiles d'une fée pour faire en quinze jours

autant de travaux et les faire si bien. Nous serions fiers de penser que tous nos bambins de six à neuf ou de sept à dix ans pourront arriver au bout d'un si riche programme et posséder toutes les connaissances qu'il implique.

Nous tenons à relever le fait que le canton de Vaud possède deux maîtres de travaux manuels auxquels nous pouvons accorder la plus entière confiance. M. Grandchamp est passé maître pour la recherche de la forme la plus esthétique et le choix de la matière première qui convient pour chaque objet. Nous souhaitons vivement que le cours de modelage, dirigé par M. Jaton soit suivi par un nombre toujours plus grand de participants. Tous ceux qui veulent contribuer à améliorer l'enseignement du dessin doivent tâcher de profiter des excellentes directions qui leur seront données pendant un cours de modelage, considéré comme le couronnement d'une branche essentielle.

Le gouvernement du canton de Zurich avait invité tous les participants à un banquet au Waldhaus Dolder pour clore cette dernière journée. Plusieurs orateurs ont pris la parole : MM. Oertli, directeur du cours, Scheurer, président de la Société suisse des travaux manuels, Schellenberg, président de la section de Zurich, qui, au nom de celle-ci, offre à tous les participants une charmante carte-souvenir, Gilliéron, inspecteur des travaux manuels à Genève, Arni, maître secondaire à Biberist. Ce dernier, dans une chaleureuse improvisation en français et allemand, apporte le salut des Soleurois et porte son toast à l'appui de la Confédération partout où les ressources sont insuffisantes. Des acclamations enthousiastes accueillent le discours en français de M. Imperatori, directeur de l'école normale du Tessin, qui fait entrevoir l'organisation du prochain cours de travaux manuels sur les rives chaudes et luxuriantes de l'un des lacs tessinois. Nous entendons encore les phrases harmonieuses de l'éminent directeur et nous pensons quelle jouissance on doit éprouver à le suivre dans sa langue maternelle.

Le lendemain, après une dernière réunion d'adieux, tous les participants au douzième cours de travaux manuels se séparaient, emportant le souvenir de quatre semaines de bon travail, de gaies et intimes réunions, d'une organisation excellente et de collègues que l'on aimerait à rencontrer souvent sur le chemin de la carrière pédagogique.

L. HENCHOZ.

† **Dr J. Bächtold.** Le 8 août est décédé le Dr J. Bächtold, professeur d'histoire littéraire à l'université de Zurich. D'origine schaffhouseoise, Bächtold était né à Schleithem le 27 janvier 1848. Il est surtout connu par son *Histoire de la littérature allemande en Suisse* et par une *Vie de Gottfried Keller*, le célèbre poète et romancier zurichois. Bächtold avait été professeur à l'école cantonale de Soleure et à l'école supérieure des filles de Zurich.

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. La troisième conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a eu lieu le 18 août à Zurich. Tous les cantons sauf Vaud et Genève étaient représentés. Le projet de loi élaboré par la commission comprend douze articles; trois seulement ont pu être menés à bonne fin.

L'art. 1^{er} prévoit que la Confédération verse des subsides aux cantons dans le but de leur venir en aide dans l'organisation de leurs écoles primaires. Ces subsides, d'après l'art. 2, peuvent être employés: 1^o à établir des places de gymnastique et à acheter des appareils de gymnastique; 2^o à construire de nouvelles maisons d'école; 3^o à créer de nouveaux postes d'instituteurs pour dédoubler les classes trop chargées; 4^o à procurer des moyens généraux d'enseignement et des moyens intuitifs; 5^o à délivrer gratuitement les livres et les fournitures d'école; 6^o à distribuer des vêtements et des aliments aux enfants pauvres des écoles; 7^o à perfectionner les études du personnel enseignant; 8^o à améliorer les traitements et les pensions de retraite du corps enseignant.

La commission a encore ajouté: 9° à créer des classes spéciales pour les enfants faibles d'esprit; 10° à organiser et à développer l'enseignement complémentaire. D'après l'art. 3, les subsides de la Confédération ne doivent pas avoir pour conséquence de restreindre les dépenses qu'ont supportées jusqu'à présent les cantons et les communes. L'art. 4 a donné lieu à une longue discussion. La commission a adopté le principe que la subvention fédérale est de 100 fr. par poste de maître ou de maîtresse et qu'elle pourra être augmentée par voie du budget. On sait que le projet de M. Schenk était basé sur la population et tenait compte de la prospérité économique des divers cantons qui étaient groupés en trois classes, comme dans le système des contingents d'argent. Les subventions étaient payées par tête de population: 30 cts. dans la première classe, 40 cts. dans la seconde classe et 50 cts. dans la troisième classe. Tout cet article a été renvoyé à la commission. Voici un tableau qui donnera pour quelques cantons un aperçu des différences résultant de l'adoption de l'un ou l'autre système.

Cantons	Nombre de classes en 96/97	Subsides fédéraux calculés d'après le projet		% du budget cantonal de l'instruction publique
		du Cons. féd.	des direct. cantonaux	
Zurich	837	111,154	83,700	5°/o
Berne	2,106	214,681	210,600	16°/o
Lucerne	335	54,144	33,500	12°/o
Fribourg env.	460	47,662	46,000	33°/o
Bâle-Ville	268	22,124	26,800	2°/o
St.-Gall	547	91,269	54,700	20°/o
Argovie	588	77,432	58,800	15°/o
Vaud	1144	74,296	114,400	20°/o
Valais	560	50,992	56,000	224°/o
Neuchâtel	531	32,445	53,100	14°/o
Genève	405	31,652	40,500	8°/o
Suisse	10,274	1,112,584	1,027,400	12°/o

THURGOVIE. — Loi sur le traitement des instituteurs. Le peuple de Thurgovie a adopté le 8 août un projet de loi relatif à l'amélioration du salaire des instituteurs. Ce projet a rencontré toutefois une forte opposition, et il n'a été adopté qu'à la faible majorité de 83 voix (7623 voix contre 7540).

La nouvelle loi aura pour excellent effet d'améliorer sensiblement la condition matérielle des éducateurs de la jeunesse; elle permettra en outre à l'Etat de venir en aide aux communes peu fortunées en augmentant les subsides qui leur sont accordés pour la création de nouvelles écoles.

En ce qui concerne les augmentations de traitements, la nouvelle loi est restée dans des limites modérées, et c'est grâce à ce fait qu'elle a passé, à la majorité d'ailleurs très faible que nous venons d'indiquer. Jusqu'à ce jour, il y avait dans le canton de Thurgovie plus de 50 instituteurs dont le traitement en espèces était inférieur à 1200 fr. D'après la loi nouvelle, cette somme de 1200 fr. est dorénavant le minimum légal pour les instituteurs primaires. Quant aux instituteurs secondaires, leur traitement est porté par la loi de 1600 à 1800 fr., ce qui du reste n'est que la sanction légale d'un état de fait existant. Enfin, la loi prévoit des augmentations correspondant au nombre des années de service plus élevées qu'elles ne le sont maintenant. Jusqu'ici le maximum était de 200 fr. pour 20 années de service; avec la loi nouvelle il sera de 400 fr.

Les nouvelles dispositions du projet ont naturellement suscité de l'opposition chez les campagnards, qui croient volontiers que la profession d'instituteur ne comporte que des agréments, et pour qui les traitements fixes, si modestes et si insuffisants soient-ils, paraissent toujours exagérés.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Le récitant

III.

Appliquons ces quelques principes à la fable de Lafontaine : *le chêne et le roseau*. Cet apologue, qui comprend trois parties distinctes, met en scène deux personnages. Le chêne est un être qui a l'infatuation de sa puissance. Il se croit au-dessus du danger et l'on n'aurait pas de peine à le persuader qu'il est immortel. Il jette un regard de dédaigneuse pitié sur le chétif roseau et déplore que celui-ci n'ait pas songé à venir s'abriter sous son robuste feuillage. L'arbre orgueilleux emploie, pour peindre l'éclat de sa puissance des mots sonores qui remplissent la bouche : *pesant fardeau, mon front au Caucase pareil, brave l'effort de la tempête*. Le discours du chêne doit être dit avec une ampleur majestueuse quand il parle de lui et un ton de compassion hautaine quand il plaint le roseau. C'est du bout des lèvres qu'il faut dire les premiers vers, où le chêne semble se plaisir à mettre en relief la faiblesse du chétif végétal. Mais celui-ci, dans sa lutte de tous les jours, a utilisé, pour résister aux orages, la ressource des êtres faibles : courber le dos et laisser passer la bourrasque. Grâce à cette philosophie, qui est plus héroïque qu'on ne pense, à cette flexibilité d'échine, plus intelligente qu'elle n'en a l'air, le grêle roseau survivra au chêne puissant.

La réponse du roseau doit être dite avec la déférence tant soit peu narquoise de ceux qui possèdent le secret de leur énergie, parce qu'ils ont eu maintes fois l'occasion de la mettre à l'épreuve. On doit lancer avec grâce le compliment :

*« Vous avez jusqu'ici,
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos »,*

pour arriver à cet avis menaçant, qui doit être dit d'un ton bref :

« Mais attendons la fin. »

Dans cette fin, on doit entendre le bruit de l'orage arrivant à pas pressés ; on doit voir la chute du géant dont . . .

*la tête au ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.*

C. Roy.

Sujets de composition

1^o Lettre d'une sœur à son frère qui fréquente de mauvaises compagnies. Ce frère, je suppose, est dans une grande ville.

Commencez ainsi : Pauvre L***, pauvre enfant ! combien tu me chagrines ! Pourquoi ? Vous savez qu'il fréquente des libertins. Vos inquiétudes, vos soucis : on peut l'amener à faire un mauvais coup, à déshonorer sa famille. Vous en gémissiez. Vous le priez donc de renoncer aux liaisons contractées, de revenir aux principes de loyauté et d'honneur puisés au foyer paternel. Vous lui rappelez le souvenir de sa mère, de son père, de sa première communion, de sa joyeuse et pure enfance, de quelque chose qui puisse l'émouvoir et le disposer à recevoir, à écouter vos avis. Vous lui demandez s'il voudrait avilir le nom qu'il porte. Il le fera en continuant son train de vie actuel. On ne s'habitue pas au mal du jour au lendemain, mais petit à petit ; une fois au fond de l'abîme, on voit alors toute l'étendue de son malheur ; difficile de se corriger.

Tous ceux qui tournent mal prétendent d'abord qu'eux ne feront pas comme tels et telles. Invitez ce frère à réfléchir très sérieusement sur les dangers auxquels il s'expose. Qu'il revienne à la maison plutôt que de se perdre moralement. Vous aurez pour lui une tendresse de mère. Il pourra vivre avec vous et faire quoi pour gagner sa vie. Au village, il aura moins d'occasions de perdition. Espoir qu'il s'éloignera du milieu néfaste où il se corrompt, qu'il écoutera la voix d'une sœur qui l'aime tendrement.

Salutations.

2° Les agréments de la lecture.

Il faut une récréation à l'homme, à l'enfant. On ne peut toujours travailler. Lecture de bons ouvrages est une des plus belles récréations avec promenades au grand air, dans les champs. Amuse l'esprit, meuble l'intelligence, donne d'utiles connaissances, profitables pour la vie. L'esprit demande à être nourri aussi bien que le corps, autrement, il s'atrophie, ne prend aucune culture. Par la lecture nous viennent les trois quarts de nos connaissances. C'est une école où nous avons toujours à apprendre. On reconnaît aisément les gens qui aiment la lecture et qui ont lu. Plus instruits, conversation plus variée, plus riche. Récréation innocente, peu coûteuse, profitable à tous les points de vue. Volumes de récits de voyages intéressants à parcourir, l'hiver, au coin du feu et, en été, sous les ombrages du verger. L'individu qui lit vit des pensées d'autrui, parcourt l'univers en imagination et passe ainsi de ravissantes heures. Avez-vous une bibliothèque scolaire et comment en profitez-vous ?

Autres sujets sans canevas.

1. Les animaux sont nos aides et nos amis. Développez cette idée.
2. Une journée de l'écolier studieux.
3. Services que les enfants peuvent rendre.
4. Le cuir.
5. Le panier.
6. Les routes.

H. MONNIN.

II. HISTOIRE NATURELLE

Cours élémentaire de botanique

Première partie. — Anatomie et physiologie végétales

VI. Fleur

Toute fleur complète se compose de quatre verticilles alternant entre eux : 1° Le *calice*, première enveloppe protectrice constituée par des *sépales* ; 2° la *corolle*, enveloppe protectrice interne formée par des *pétales* ; 3° l'*androcée*, réunion des *étamines* ou organes mâles ; 4° le *gynécée* ou *pistil*, réunion des *carpelles* ou organes femelles. La fleur résulte — c'est le grand poète allemand Goethe qui a fait cette découverte — d'une transformation des feuilles ; on retrouve donc, dans la fleur, le tissu des feuilles plus ou moins modifié. Le velouté de certains pétales, de la pensée, de la primevère, du gloxinia, etc., est dû à des cellules épidermiques faisant saillie comme les pics d'une chaîne de montagnes.

La partie étroite du pétale est l'*onglet*, qui s'élargit en *lame*. Dans l'étamine on distingue le *fillet*, espèce de fil, et l'*anthère*, partie mobile à l'extrémité supé-

rière de l'étamine, contenant le *pollen*. Le pollen est cette poussière fine que tout le monde a remarquée sur les étamines du lis, par exemple. C'est le pollen qui colore en jaune le nez de ceux qui sentent de trop près cette belle fleur blanche. Le *pistil* se compose de l'*ovaire*, base renflée, qui est le fruit en miniature; du *style*, espèce de petite colonne, et du *stigmate*, renflement à trois loges qui termine le style.

Certaines fleurs sont enveloppées d'une *spathe*, qui tombe au moment de leur épanouissement. Dans l'iris, c'est une enveloppe très mince; dans les palmiers, c'est une sorte de vasque épaisse dont les négresses peuvent faire une baignoire pour leurs enfants.

On dit qu'une fleur est *pédunculée*, lorsqu'elle est attachée à la tige par un petit rameau; elle est *sessile*, quand elle est directement fixée à la tige. Une fleur est *polypétale* quand on peut séparer, effeuiller ses pétales : la rose, la marguerite, le bouton d'or, etc; elle est *gamopétale*, lorsque sa corolle n'est pas formée de pétales séparables : la pervenche, la primevère, le jasmin, etc.

De même que les sépales, les pétales et les étamines résultent de la transformation des feuilles, de même il existe une transformation inverse. Les fleurs doubles sont produites par le changement des étamines en pétales. L'églantine ou rose simple a de nombreuses étamines, la culture en fait une rose double qui a peu ou point d'étamines, ces organes s'étant transformés en lames pétaloïdes. « Le principe des fleurs et des feuilles est le même », a dit Linné. Le passage des unes aux autres s'observe, en effet, constamment. Le rôle de la fleur, dans la vie de la plante, a été fort bien défini par Jean-Jacques Rousseau : « La fleur est une partie locale et passagère, dans laquelle et par laquelle s'opère la fécondation des plantes. »

Nous verrons, dans une leçon spéciale, comment le pollen des étamines féconde les ovules du pistil; de là naît le fruit ou la graine et ainsi se reproduisent les plantes.

On donne le nom d'*inflorescence* à la disposition des fleurs sur la plante. Il y a deux modes d'inflorescence : l'*inflorescence terminée ou définie* et l'*inflorescence axillaire ou indéfinie*. A l'inflorescence définie appartient : la *cyme* (petite centaurée); à l'inflorescence indéfinie se rattachent : l'*épi* (blé, orge, seigle), le *chaton* (épi composé du saule, du peuplier, du châtaigner), le *spadice* (arome), le *cône* (pin, sapin, mélèze), le *capitule* (chardon, artichaut, grand soleil, scabieuse), la *grappe* (vigne, groseiller, marronnier d'Inde), la *panicule* (fleurs de l'avoine, de l'agrostis et autres graminées), le *thyrses* (le lilas), le *corymbe* (le sorbier, le sureau), l'*ombelle* (carotte, fenouil, cerfeuil, angélique).

Les feuilles modifiées qui accompagnent beaucoup de fleurs sont les *bractées*; ex. : la feuille à laquelle est attachée la fleur du tilleul. Lorsque les bractées sont disposées circulairement à la base d'une fleur, elles forment un *involucre*; observez l'involucre des anémones. Certaines bractées forment autour de la fleur une *cupule*, composée d'écailles; cette cupule enveloppe le fruit à sa maturité : on la voit bien dans le gland. Dans les roses-trémières et autres malvacées, les bractées forment une sorte de second calice : le *calicule*.

Toutes les fleurs ne s'ouvrent pas à la même heure du jour. En se basant sur ce fait, Linné avait composé l'horloge de Flore : chaque heure de la journée était caractérisée par une fleur (4 h. du matin : le tragopogon des prés, 10 h. du soir : le cactus à grandes fleurs). On peut de même composer un *almanach de Flore*, en notant les fleurs de chaque mois. Seulement, ni l'horloge, ni l'almanach de Flore ne peuvent s'appliquer à tous les pays indistinctement.

HENRIETTE DUPORTAL.

III. LA MÉTHODE NATURELLE

III.

Nous donnons ci-après, en application de ce qui précède, l'esquisse d'une leçon relative à l'étude des règles du participe d'après la méthode naturelle.

Nous supposons, comme point de départ, la connaissance parfaite des règles d'accord de l'adjectif; l'emploi des pronoms avec les rôles différents qu'ils peuvent jouer dans la proposition: sujet, compléments direct et indirect; l'étude des auxiliaires et la connaissance des formes verbales les plus usitées. Cela connu, on peut aborder l'étude des règles du participe de la manière suivante: Le maître écrit au tableau noir quelques exemples dans le genre de ceux que voici:

Le mur blanc, le mur blanchi;
L'écolière studieuse, l'écolière appliquée;
Les ouvriers las, les ouvriers fatigués;
Les feuilles sèches, les feuilles desséchées.

Il fait remarquer le caractère de similitude existant entre les participes et les adjectifs correspondants. Les élèves n'ont pas de peine à reconnaître que ces participes remplissent les mêmes fonctions que les adjectifs et trouvent eux-mêmes facilement la règle. Nous n'insistons pas sur l'importance des nombreux exercices d'application destinés à faire remarquer l'emploi du participe sans auxiliaire dans de nombreux cas, afin de fixer définitivement la règle dans l'esprit des élèves. On procède de la même manière pour l'étude des deux autres règles générales. Exemple:

L'écolier est paresseux, l'écolier est puni;
La prairie est verte, la prairie est émaillée de fleurs;
Ces arbres étaient vieux, ils ont été coupés;
Les pommes sont mûres, elles seront cueillies.

On fait remarquer que les participes se rapportent directement au sujet de la même manière que les adjectifs (attributs) et que, comme pour ces derniers, l'auxiliaire *être* ne sert qu'à lier, qu'à donner la qualité à l'objet auquel elle s'applique et qui est toujours le sujet du verbe. Les élèves intelligents ne manqueront pas de trouver la règle qui en découle. Nombreux exercices, au moyen du livre de lecture, pour reconnaître l'application de la règle; puis, exercices d'invention pour amener chaque élève à l'appliquer dans ses travaux personnels.

Enfin, on peut faire comprendre la règle du participe passé avec *avoir* de la manière suivante:

Ces fleurs, nous les avons cueillies.
Le maître a récompensé les bons élèves.
Nous avons travaillé toute la journée.

Tout d'abord, il convient d'attirer l'attention des élèves sur le fait que l'action exprimée par le participe se rapporte directement au complément direct, qu'en conséquence le participe est en relation immédiate avec le complément direct plutôt qu'avec le sujet du verbe. En effet: les termes des expressions cueillir des fleurs, récompenser les bons élèves, sont en relation étroite. Dans le dernier exemple, l'objet du travail n'est pas indiqué, mais le rapport n'en existe pas moins entre l'action de travailler et ce qui a été l'objet du travail fait. Conclusion: le participe passé employé avec *avoir* se rapporte directement au complément direct. Trois cas peuvent se présenter: le complément direct peut se trouver avant le participe, être après ou ne pas exister du tout. Dans le premier cas, il y a accord en genre et en nombre; dans les deux autres cas pas d'accord.

Il est inutile d'insister sur la nécessité de donner et de faire trouver des exemples nombreux et variés empruntant l'emploi de tous les mots qui peuvent servir de complément direct.

Ces trois règles générales comprises, on peut procéder de la même manière à l'étude des règles spéciales. H. VILLEMEN.

IV. ARITHMÉTIQUE

Solutions des problèmes nos 5 et 6

Après notre longue absence forcée, il est grand temps, croyons-nous, de présenter toutes nos excuses à nos aimables correspondants et de leur donner, au débotté, des nouvelles de leurs derniers travaux sur les problèmes 5 et 6.

Ces problèmes, on s'en souvient, étaient les suivants :

5) Calculer la somme des nombres :

$$S = 1 + 11 + 111 + 1111 \dots (n \text{ termes}).$$

6) Dans un cercle de rayon R , on découpe un secteur α pour en faire le manteau d'un cône. Quel sera le volume du cône si $\alpha = 60^\circ$?

Le problème n° 5 nous a valu sept solutions et deux de nos correspondants, MM. Frossard et Jaccard nous envoient des remarques fort intéressantes sur la loi de formation de la somme S , remarques que nous ne pouvons malheureusement pas faire entrer dans nos colonnes.

Voici la solution de M. Frossard à Bex.

On a : $S = 1 + 11 + 111 + 1111 + \dots (n \text{ termes}).$

Multipliant les deux membres par 9, on a :

$$9S = 9 + 99 + 999 + 9999 \dots$$

Ajoutons maintenant n à chaque membre, ce qui, pour le second membre, revient à ajouter 1 à chaque terme :

$$9S + n = 10 + 100 + 1000 + 10,000 \dots + 10^n$$

Le second membre étant une progression géométrique dont la raison est 10 et le nombre des termes n , il est donc égal à

$$\frac{10^n \cdot 10 - 10}{9} = \frac{10(10^n - 1)}{9}$$

de sorte que :

$$9S + n = \frac{10(10^n - 1)}{9} \quad \text{D'où}$$

$$9S = \frac{10(10^n - 1) - 9n}{9} \quad \text{ou}$$

$$S = \frac{10(10^n - 1) - 9n}{81}$$

Ont envoyé des solutions exactes : M. Frossard, à Bex; M. Jaccard, à Tavannes; M. Grosgrurin, à Genève; M. Courbat, au Bémont; M. Marrel, à Rolle; M. Blanchard, à Delémont et M. Paroz, au Fuet.

Le problème n° 6 nous a valu 8 solutions parmi lesquelles nous prendrons celle de M. Paroz, au Fuet.

Si r représente le rayon de la base du cône, on voit de suite que $r = \frac{R}{6}$. On aura donc, pour la hauteur H du cône :

$$H = \sqrt{R^2 - r^2} = \sqrt{R^2 - \frac{R^2}{36}} \quad \text{ou}$$

$$H = \sqrt{\frac{35 R^2}{36}} = \frac{R \sqrt{35}}{6}$$

et par suite pour le volume du cône :

$$V = \frac{1}{3} \pi \left(\frac{R}{6} \right)^2 \cdot \frac{R}{6} \sqrt{35} = \frac{\pi R^3 \sqrt{35}}{648}.$$

Ont envoyé des solutions exactes : M. Paroz, au Fuet; M. Frossard, à Bex; M. Groscurin, à Genève; M. Blanchard, à Delémont; M. Marrel, à Rolle; M. Jaccard, à Tavannes; M. Courbat, au Bémont; M. Meusy, aux Rouges-Terres.

Espérant que nos correspondants auront maintenant bien voulu accepter nos excuses, nous nous permettons de leur soumettre le problème suivant :

Problème n° 7. — Une planchette en bois, ayant la forme d'un triangle équilatéral de 4 mm d'épaisseur flotte à la surface de l'eau. On dépose sur cette planchette une pièce de 5 fr. en argent, dont le poids fait qu'elle s'enfonce de 1 mm. La densité du bois étant 0,65, on demande quelle pièce d'argent il faudrait encore y déposer pour qu'elle descende exactement au niveau de l'eau? Quelle est, de plus, la longueur d'un côté de la planchette?

Problèmes

- 1) Un piéton fait 80 m par minute. Combien fait-il de km en 5 heures?
- 2) Un kg d'or fin vaut 3444 fr. Que valent 250 gr?
- 3) $29435 : 907 = ?$
- 4) Le pourtour d'une carte postale mesure 0,46 m. La largeur est de 9 cm. Quelle est la longueur de la carte?
- 5) Sur un ha on a récolté 4427 kg de foin. Combien récolterait-on sur 36 ares?
- 6) Combien peut-on voyager de jours avec 152 fr., si l'on dépense 9 fr. 50 par jour?
- 7) $\frac{3}{4} + \frac{4}{5} + \frac{5}{6} + \frac{7}{10} = ?$
- 8) Un jambon frais pesait $7\frac{1}{2}$ kg. En séchant, il perd le $\frac{1}{5}$ de son poids. Combien pèse-t-il encore?
- 9) On a acheté 400 kg de café à 2 fr. le kg. On revend ce café avec $16\frac{1}{3}$ % de bénéfice. Quel est le bénéfice total?
- 10) Un Français change à Berlin 240 fr. en or au cours de 1 napoléon pour 16,16 marks. Combien reçoit-il si on lui retient $\frac{1}{5}$ % de commission?
- 11) Le pourtour d'une pièce de 5 fr. est de 106 mm. Quelle est la surface de la pièce?
- 12) Un négociant a épuisé sa provision de café à 2 fr. 40 le kg. Il attend un nouvel envoi et se décide à vendre provisoirement, au même prix, un mélange de café à 3 fr. le kg et de café à 2 fr. 20 le kg. Combien doit-il en prendre de chaque sorte s'il veut faire un mélange de 20 kg?
- 13) Combien y a-t-il de litres dans un vase cylindrique ayant 21 cm de diamètre et 28 cm de hauteur?
- 14) Un banquier a escompté le 1^{er} avril un effet de 250 fr. à fin juillet. Le porteur du billet a reçu 242 fr. 50. A quel taux l'escompte s'est-il fait?

Petite poste. — *M. Jaccard.* Votre rectification du cercle est très intéressante.
M. Frossard. Tiendrai compte, si possible, de votre problème. Salutations.
M. Marrel. Votre série de Fibonacci ne sortirait-elle pas un peu de notre cadre?
 Verrai encore. Merci.

HENRI PRÊTRE.

Pensionnat Stefano Franscini Ugano

(Subventionné par le gouvernement)

Pour jeunes gens des écoles supérieures de l'Etat (gymnase, école de commerce). Classes élémentaires à l'internat. Cours préparatoire rapide pour les élèves de langue étrangère.

Situation saine et isolée; jardin et place de jeux très vastes. Vie de famille. Programme et réglemens approuvés par le Département de l'Instruction publique. Références de premier ordre. Prospectus à disposition.

36

Prof. **LUIGI GRASSI**, directeur.

OCCASION



Les fabricants fournisseurs des écoles des villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique sphère terrestre ou céleste d'un mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un superbe pied en métal.

Ce merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à fr. 30, sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la Suisse, au prix de **fr. 15**.

Adresser mandats et commandes à nos bureaux.

Imprimerie C. Schweizer & Co.,
BIENNE.

ANÉMIE

PILULES D'BLAUD

CHLOROSE

CONTRE
LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

d'apprendre la langue allemande

M. EGLI, instituteur secondaire, à Oerlikon (Zurich), prendrait en pension un garçon de bonne famille. Occasion de fréquenter nos écoles, leçons particulières, vie de famille assurée. 65 fr. par mois. Pour références s'adr. à M. le docteur Pallet, directeur de l'asile cantonal des vieillards, à Neuchâtel, M. Saugy-Bueler, à Nyon, M. Redard, fabricant, à Morges, M. Bonzanigo à Chêne-Bougeries, Genève.

Dans un des plus importants Etablissements d'éducation

de l'Allemagne du Sud

la place de

maître de conversation française

est à repourvoir pour le 22 septembre.

Les postulants ayant une instruction académique sont priés d'adresser leurs certificats ainsi que leur photographie sous chiffre **V 2491 a**

Haasenstein & Vogler. A. G.,
(H 62494 a) 55 **Carlsruhe** (Bade).

On cherche

constamment des professeurs (instituteurs et institutrices) pour écoles et familles en Angleterre.

S'adresser à MM. ORELLANA et Co., School Agency, 53 Conduit Street, Regent Street, London W. — Bureau établi depuis 40 ans. 38

Références sérieuses en Suisse.

DEMANDE DE PLACE

Pour un jeune homme de 17 ans, ayant fréquenté une école secondaire, on demande une place où il pourrait se perfectionner dans la langue française et aider aux travaux de maison; éventuellement, il soignerait un peu les bestiaux (chevaux, etc.) Gages ne sont pas demandés, mais bon traitement. On serait aussi disposé à faire un échange.

S'adresser à M. Joh. Hertig, secrétaire communal, à **Oberhofen**, près de Thoune. 56

Encre pour écoles 1^{re} q^{té}

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratuits et franco. — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,

Fabrique de produits chimiques,

à **Schweizerhalle** près Bâle.

Nous irons à Morat. Ville à arcades et vieux remparts, musée historique, obélisque, vue des Alpes et du Jura, promenade en bateau, bains du lac. (H1774F)

Poste vacant

On demande pour un grand institut de garçons de la Suisse centrale un **maître de français.** Entrée 1^{er} octobre 1897.

Les candidats, Suisses romands ou Français qui possèdent la langue allemande, sont priés de se faire inscrire, en envoyant les certificats d'usage, sous chiffres 48 F. G. à l'expédition du journal *l'Edicateur* à Bienne. 48

UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois

Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance

Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes

Méd. d'arg. pour les instruments de musique

Médaille de bronze, la plus haute récompense

décernée aux éditions musicales

MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.

Catalogues gratuits et franco.

L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur Charles Romieux.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union artistique*.

Abonnement annuel: Fr. 3.50, remboursable en musique au choix du client.

L'Avenir Musical, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande.

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENEVE

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd. dentiste, Lindenhof, **Hérisau**

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 32

Ce numéro comprend 20 pages

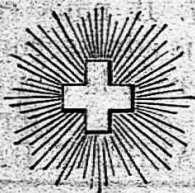
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

BIENNE

N^o 18

15 Septembre 1897



L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritsch, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

AVIS DE LA GÉRANCE

Répondant à un désir formulé par un groupe d'abonnés, nous avons fait un tirage spécial du portrait de **M. Jules PAROZ**, paru dans l'*Educateur* du 1^{er} juillet 1897. Il nous reste encore quelques exemplaires de ce portrait, que nous adresserons au prix de **50 cent.** à ceux de nos lecteurs qui nous en feront la demande.

Gérance de l'*Educateur*:
ALBERT BAUMGARTNER, BIENNE.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) *TESSIN* (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — **56^{me}** année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

Lehrgang für den Unterricht in Rundschrift,

30 Blätter.

47

4. vermehrte Auflage mit Anleitung, speziell für den Schulgebrauch eingerichtet. In Mittel-, Gewerbe- und Handelsschulen des In- und Auslandes mit Erfolg im Gebrauch. Methode neu und einfach. Von Fachmännern als das beste derartige Hilfsmittel für Schulen bezeichnet. Auszeichnung an der Ausstellung in Genf 1896. — Einzelpreis Fr. 1. —; bei Mehrbezug Rabatt. Bezugsquelle: **Fr. Bollinger-Frey, Sekundarlehrer, Basel.**

Louis Kuhne

Etablissement international pour la guérison sans médicaments
ni opérations, Leipzig

Fondé le 10 octobre 1883, agrandi en 1892

**Conseils et renseignements sur toutes les maladies, aussi
par lettre autant que possible**

Diagnose de la Science de l'expression du visage

Viennent de paraître et sont expédiés directement par l'auteur, **Leipzig, Flossplatz 24,**
contre envoi du prix ou remboursement. 1153

Louis Kuhne, **La Nouvelle Science de guérir.** Manuel et Conseiller pour les hommes bien portants et les malades. XXIV éd. 554 pages in 8°. Avec le portrait de l'auteur gravé sur acier. Prix broché fr. 8. —, relié élég. fr. 10. —. Ouvrage publié en 25 langues et 40 mille exemplaires vendus en 3 ans!

Louis Kuhne, **Suis-je bien portant ou malade?** Pierre de touche et conseiller pour chacun. Prix fr. 1. —. Publié en 11 langues.

Louis Kuhne, **Rapports de guérison** par la Nouvelle Science de guérir sans médicaments ni opérations, avec prospectus, gratis. 25^e édition.

L'imprimerie de l'ÉDUCATEUR vend l'ouvrage « **La Nouvelle Science de guérir** » au prix de **8 francs** le volume relié (au lieu de 10 fr.), en français, et **4 francs** au lieu de 5 marcs le même ouvrage en allemand, « **Die Neue Heilwissenschaft** ».